# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
VENDRREDI MATIN, 29 AOUT 1834.


## INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 29 août.

Nous publions aujourd'hui la liste des taxes arriérées dûes à l'Etat. On la trouvera sur la 4ème. page de cette feuille.

La malle d'hier n'a rien apporté de nouveau.

### A TOUS CEUX QUI N'ONT PAS PERDU LE SENS DE L'ODORAT.

On n'ignore pas que les lieux les plus malsains sont susceptibles, à force de précautions, de devenir habitables, sans être nuisibles à la santé. Il existe certainement, dans le monde, des lieux beaucoup plus insalubres que ne l'est la Nouvelle-Orléans, et qu'on est parvenu à assainir en suivant exactement les règles que prescrit l'hygiène; et nous ne doutons pas qu'on ne fasse, si l'on veut s'en donner la peine, de la Nouvelle Orléans, une ville où il n'y aura pas plus de mortalité que dans toute autre ville; nous parlons de la mortalité occasionnée par la fièvre pernicieuse qui la visite tous les ans à certaine époque de l'année; car quant à la mortalité que produit l'intempérance, il faut autre chose que des ordonnances de police pour la faire cesser. Pour cela il faut, comme nous l'avons déjà dit, à propos d'un autre sujet, établir une réforme complète dans la manière d'élever les jeunes gens. Mais pour ce qui est de l'objet qui nous occupe, il faut commencer par rechercher la cause qui produit les épidémies, et s'attacher à la faire disparaître. Or cette cause n'est pas ailleurs que dans la quantité d'endroits infects que renferme la ville. Nous avons signalé assez souvent à l'autorité toutes ces rues, tous ces ruisseaux, toutes ces cours d'où s'échappent continuellement des odeurs malsaines qui ne pouvant se faire emport... es parceque l'air ne circule pas avec assez de facilité, s'attachent à ces endroits, et affectent les individus qui y séjournent. Ainsi nous n'avons pas l'intention de revenir sur cette matière tant de fois traitée par nous. Nous laissons à une autorité sage le soin de veiller sur ceux qui ne se conforment pas aux ordonnances de police, qui sont assez précises à cet égard, et aux citoyens amis du bien public, celui de se plaindre des magistrats qui ne remplissent pas les devoirs sacrés qui leur sont imposés. Aujourd'hui, nous nous bornerons à signaler un genre d'abus qu'il est urgent de faire cesser. Tout le monde connait l'inconvenient de certains vases appelés vulgairement bidons. Certes ce serait une grande amélioration que d'interdire ces espèces de fosses mobiles dont l'usage a été introduit dans un tems où le peu de population de la ville permettait de s'en servir sans que l'on en fût incommodé. Mais comme nous n'avons pas l'espoir de voir disparaître de sitôt ce meuble auquel on paraît tenir comme à un précieux héritage, en attendant que l'on sente la nécessité de l'abandonner, nous pensons qu'il est indispensable d'exiger du moins que ces vases soient tenus bien fermés et qu'ils soient vidés exactement à l'heure fixée par les ordonnances, et à un endroit assez avancé dans le fleuve pour que le public n'en soit pas incommodé. Ce qui est vraiment dégoûtant, c'est d'être continuellement exposé à rencontrer ces boîtes qui sont loin d'être inodores, à 8 heures du soir, à l'heure où l'on cherche un peu d'air frais si propre à la chaleur suffoquante que l'on a endurée toute la journée. Ce ne sont certainement pas là les parfums que devraient s'attendre à respirer nos messieurs et nos dames, du haut de leurs balcons où ils soupirent après la brise qui alors, loin d'être bienfaisante, leur apporte une odeur qui les force à gagner le fond d'un appartement où l'on se condamne à étouffer pour ne pas être empoisonné. Faut-il que nous en soyons réduits à demander à l'autorité qu'elle nous délivre d'une telle incommodité! faut-il que toute une population ... plaît à quelques nègres de commencer ... l'heure que les ordonnances ont fixée? ... voudra bien empêcher un pareil abus de ..., et nous invitons les personnes qui ont le malheur d'être réduites aux bidons à ne pas permettre qu'on ... heure où le transport de ces produits peut in... Nous faisons en même tems des vœux ... pour que l'on sente le plus tôt possible la nécessité ... à cet usage, celui des fosses inodores qui ... chez toutes les nations douées d'un odorat tant soit ... d'être affecté par le gaz qui s'échappe des ..., voire même des modestes bidons.

C'est avec peine que nous nous voyons de nouveau forcés d'appeler l'attention des autorités à la fréquence et la multiplicité des vols dont cette ville nous offre depuis quelque tems de si tristes exemples. Que signifient nos institutions tant vantées si ... nos foyers ne peuvent plus nous offrir un asile ... contre les déprédations journalières dont nous sommes témoins. Parlons tant que nous voudrons de l'excellence du gouvernement républicain sous lequel nous avons le bonheur de vivre, nous sommes dans le fond très mal gouvernés si l'impunité si encourageante pour le crime augmente le nombre de ceux qui exploitent ainsi la société à leur profit, et ... l'adresse d'enlever à l'honnête citoyen, ... paisiblement au sommeil, le fruit de son ... La police de cette ville a besoin d'une réforme totale; la force de la garde doit être augmentée ... et les citoyens de cette ville sont presque toujours laissés à leurs seules ressources pour se défendre contre les voleurs, s'ils avaient du moins le même bonheur que l'habitant de la maison N°. —— de l'Esplanade, qui dans la nuit de mercredi à jeudi, voyant deux voleurs dans sa cour dont l'un défaisait le grillage d'une fenêtre pour pénétrer dans les appartemens, tira un coup de pistolet à six pas de distance sur ce dernier! Il est resté dans la position où il avait été trouvé, grièvement blessé, pendant que son camarade est disparu. Ce blessé a été porté au corps de garde de l'hôtel de ville.

### NOUVELLES DE MADERE.

Nous apprenons par des lettres apportées de cette île par le brick *Luna* que deux prêtres qui assuraient le peuple de la ... de la nouvelle du départ de don Miguel, de Portugal, avaient excité les partisans de ce dernier à résister, ce qu'ils ... considérablement. Les Pédristes leur avaient signifié à plusieurs reprises qu'ils eussent à se disperser, mais inutilement; ... firent feu et en tuèrent un grand nombre, ce fut la fin de l'affaire; toute l'île se rangea sous l'obéissance de la Reine. Le *Luna* fit voile de Madère le 13 juillet.

Le gouverneur s'est embarqué pour Lisbonne avec deux régimens; le capitaine Bertram, commandant la frégate *Don Pedro*, gouverne l'île jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur qu'on attend sous peu. Il y a eu des troubles au village de Calheta à 20 milles de la ville, où les paysans, dirigés par des prêtres et des moines, se sont soulevés, et ayant tués quelques personnes qui proclamaient donna Maria II, ont essayé de se joindre à une grande masse postée sur le sommet d'une montagne, et prête à combattre sous les ordres d'un moine et d'un prêtre. Le gouverneur a envoyé pour les disperser 300 chasseurs qui ont été obligés de faire feu sur eux. Environ 80 Miguélistes ont été tués ou blessés; les chefs ont été pris avec plusieurs autres personnes, et conduits à la ville. Le moine voyant le peu de succès de ses efforts s'est coupé la gorge dans la prison.

Il paraît que la lettre de Mr. Chateaubriand que nous publions aujourd'hui, a soulevé contre lui l'indignation des légitimistes. On accuse le noble vicomte d'avoir sacrifié son parti au désir de faire parler de lui, et d'avoir mis de cette manière les légitimistes dans une fausse position. Eh quoi! disent les nobles habitans du faubourg St.-Germain; Mr. Chateaubriand attend que tout le monde ait prêté serment, que tout le parti ait surmonté sa répugnance à se rendre aux collèges électoraux, pour venir tout à coup lancer une lettre dans laquelle il déclare ne pas pouvoir prêter serment, et va même jusqu'à déverser le blâme sur ceux qui ont adopté une conduite différente. Un grand nombre de légitimistes se sont réunis pour aviser sur la conduite qu'il conviendrait de prendre vis-à-vis de M. de Chateaubriand. Il n'était question de rien moins que de le répudier, mais on a fini par convenir que le noble vicomte avait encore trop d'influence dans le monde politique par son immense talent littéraire pour le traiter en ennemi. En conséquence on affectera dans les gazettes légitimistes de regarder la conduite de Mr. de Chateaubriand comme fort naturelle et pouvant fort bien se concilier avec la fameuse déclaration royaliste qui a précédé les élections. Cette déclaration laissant à la conscience de chacun la liberté de voir s'il devait ou non prêter serment, le noble vicomte n'a fait qu'user de cette liberté.

On voit que le parti légitimiste sait toujours trouver des moyens de sauver les apparences.

Nous apprenons par le *Journal of Commerce* de New-York, à la date du 14 août, que le couvent des Ursulines de Charlestown, état de Massachussetts, venait d'être réduit en cendres par la canaille de cette ville. L'esprit public était fort agité par le bruit qui circulait, qu'une demoiselle échappée du couvent s'y étant laissé reconduire, y était périe, ou du moins qu'elle y était secrètement détenue dans un appartement caché.

Cette demoiselle mise en pension par ses parens dans ce couvent pour son éducation, avait conçu assez d'affection pour cet endroit et les religieuses qui l'habitaient, pour prendre le voile noir. La nouvelle condition lui déplut bientôt; elle s'échappa du couvent et consentit d'y retourner sous la promesse qu'on lui fit de la renvoyer avec honneur dans trois semaines. Ses amis qui vinrent la chercher à l'expiration de ce temps, ne pouvant la trouver, répandirent l'alarme.

Une fois que les choses en furent à cette extrémité, le public irrité manifesta pendant trois jours des dispositions qui indiquaient que le couvent allait être attaqué. Ce fut envain que M. Edward Cutter fit insérer dans les journaux une lettre qui prouvait qu'il avait vu la demoiselle, qu'elle était vivante et qu'elle pouvait sortir du couvent quand elle le voudrait.

Dans la nuit du 10 au 11 août, on criait au feu dans les rues de Charlestown: C'était plusieurs barils de goudron qui brûlaient parcequ'on les avait allumés dans l'intention d'attirer sans doute du monde de Boston et du voisinage, pour mieux exécuter l'attaque projetée contre le couvent des Ursulines.

Elle commença par des vociférations, et une grêle de pierres qui brisa les fenêtres. Jusqu'à minuit, il n'y avait encore rien de bien sérieux; mais à une heure et un quart le couvent était incendié. Les personnes qui l'habitaient ont probablement échappé aux flammes, heureuses si elles ont pu éviter de tomber entre les mains de cette canaille!!!

Le prince de Cassino, Lucien Bonaparte, a porté en français le *toast* suivant, à un banquet de la Société Littéraire de Londres.

"Aux principes politiques du trésor sacré de la Constitution britannique! au domicile inviolable du citoyen! à la presse libre! au droit imprescriptible d'association! Puissent, messieurs, ces précieuses libertés continuer à faire notre bonheur, mais, puissent-elles cesser d'être étrangères à la France, qui, depuis quarante ans, combat pour les obtenir. Puisse le mouvement intellectuel de la réforme politique qui agite l'Europe, être partout dirigé comme chez nous, par le sentiment religieux et l'inviolable respect de la propriété, et puissent tous les peuples devenir aussi libres que le peuple hospitalier de la vieille Angleterre."

Une lettre datée de Madrid, 13 juin, donne quelques détails sur l'effet que produisit l'invasion du choléra. Il paraît que la terreur avait tellement saisi tous les esprits, qu'elle avait occasionné un sauve qui peut général. "Les uns, fuyaient en voiture, les autres sur des ânes ou à pied, abandonnant bagages et effets. On a offert jusqu'à dix onces d'or pour une voiture."

La même lettre ajoute qu'on est un peu plus calme aujourd'hui, parce que le gouvernement paraît avoir la certitude que le choléra n'a pas dépassé Andujar. Voilà qui est très-philantrophe et très-rassurant pour les habitans d'Andujar. Le choléra s'étend aussi dans l'Andalousie, mais il paraît moins meurtrier en Espagne que dans le Nord de l'Europe. Le bruit courait à Madrid, que l'infant don Francisco devait prendre le commandement des deux armées réunies, et que le marquis de Las Amarillas l'accompagnerait en qualité d'aide-de-camp.

M. d'Oubril, ambassadeur de Russie, a définitivement quitté Madrid. Ainsi, la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui n'ont pas encore reconnu le gouvernement d'Isabelle, n'ont plus de représentants à la cour d'Espagne.

Les résultats des derniers combats qui ont eu lieu dans la Biscaye et la Navarre ont été évidemment exagérés, Zumalacarreguy évalue, dans son bulletin, la perte des christinos à 250 morts et 600 blessés, et la sienne à 85 hommes. Une lettre de Bilbao dit que les pertes ont dû être égales des deux côtés. D'ailleurs, pour apprécier tous ces faits et ne pas s'abuser sur le véritable état des événemens, il est bon de se rappeler qu'ils ont eu lieu à une époque où le départ de don Carlos et de don Miguel n'était pas encore connu des insurgés.

La Chambre des Communes d'Angleterre s'est occupée dans sa séance du 27 juin de la présence sur le sol britannique du général Moreno, assassin, comme l'on sait, du gén. Torrijos et du jeune anglais M. Boyd, qu'il avait attirés en Espagne par l'espoir d'y concourir avec lui à une tentative révolutionnaire, et qu'il livra à la mort: Lord Palmerston a pensé que O Dwyen, auteur d'une motion qui avait pour objet la mise en jugement de Moreno en Angleterre, et l'apport sur le bureau de la chambre de toutes les pièces relatives à la fusillade de M. Boyd, de Torrijos et de leurs compagnons, devait se borner seulement à la dernière partie de sa proposition; le général Moreno n'étant pas dans la situation des choses justiciables des tribunaux anglais, le ministre a déclaré que ce n'était pas seulement son avis, mais celui de tous les jurisconsultes du gouvernement, qu'il avait cru devoir consulter même avant que la motion de M. O'Dwyen fût connue.

La motion, modifiée, a été adoptée par la chambre.

La ratification de don Pédro manque toujours au bas du traité de la quadruple alliance, et il y a lieu de croire qu'elle ne sera point donnée. Cette circonstance préoccupe vivement les cabinets de Londres et de Paris, et un envoyé avec mission extraordinaire de lord Palmerston et de M. de Rigny, est parti il y a deux jours pour Lisbonne. Il y a apparence que don Pedro, qui tient beaucoup à rester en Portugal, se moquera de lui comme il l'a fait de ses patrons.

(*Communiqué.*)

De tout côtés on s'extasie sur la salubrité actuelle de la ville, et on a certainement raison de s'en féliciter, car cette salubrité est vraiment extraordinaire à cette époque de l'année, et est en grande partie due, nous en sommes persuadé, à la sécheresse qu'on éprouve jusqu'à présent presque sans interruption, à la basse médiocre du fleuve, deux circonstances qui diminuent de beaucoup le dégagement des effluves putrides, cause principale avec l'excès de chaleur du développement de la fièvre jaune, et au petit nombre d'étrangers non acclimatés, que renferme la Nouvelle-Orléans, dans ce moment. Mais puisque nous avons le rare bonheur d'être encore exempts de maladies, faisons donc au moins tout ce qui dépend de nous pour les éviter tout-à-fait s'il est possible, et pour y parvenir, que le conseil de ville ordonne de suspendre, *au moins jusqu'à la fin de Septembre*, les fouilles de terre pour le pavage des rues, et toutes les autres qu'il est en son pouvoir d'empêcher.

On ne peut se figurer jusqu'à quel point ces fouilles, contribuent à l'apparition de la fièvre jaune, des fièvres pernicieuses (*Cold Plague* des Américains) déjà pratiquées pendant la saison Estivale, les miasmes délétères qui émanent du sein de la terre étant avec raison considérées par tous les médecins comme une des principales causes de ces fièvres et autres également très graves, lorsqu'on les exécute dans l'été et l'automne.

Il faudrait citer tous les auteurs qui ont observé les maladies des pays chauds et écrit sur ces maladies, si on voulait nommer tous ceux qui blâment hautement les fouilles de terres, comme pouvant principalement les occasionner, ce qu'il est impossible de faire dans un article de gazette, mais nous citerons du moins le passage suivant du docteur Baly, qui pratiqua longtemps à St. Domingue, où il était médecin en chef de l'armée française, et qui écrivit un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur la fièvre jaune. Ce passage en est extrait, le voici:

"La côte maritime de l'Amérique qui n'est pas défrichée est malsaine: elle l'est encore plus au moment où l'on exploite le terrain pour la première fois........on a vu des villages entiers anéantis par la fièvre jaune parcequ'on remuait une terre vierge dans leur voisinage: chaque coup de hoyau, en déchirant son sein, ouvrait une issue fatale aux effluves pestifères."

La première apparition de la fièvre jaune à la Nlle. Orléans eut lieu en 1796, or en compulsant les régistres de la ville, on voit que ce fut cette année là qu'on creusa le Canal de Carondelet, qu'on construisit des fortifications entourées de fossés &c. et des témoins occulaires assurent que la plupart des ouvriers furent les premières victimes.

L'épidémie de 1822 (qui ne commença qu'à la fin d'aout, preuve que nous ne devons pas encore chanter victoire) fut regardée comme occasionnée surtout par les fouilles de terres exécutées l'été de cette année là. (Voir, l'essai du Doct. Thomas sur la fièvre jaune, publié en 1823, qui contient une description de cette épidémie.)

Mais dira-t-on si les fouilles occasionnaient la fièvre jaune, comment se fait-il que nous n'en ayions pas encore ici, quoiqu'on n'ait pas un instant suspendu le pavage des rues, &c. &c.? Nous allons répondre à cette objection, plus spécieuse que solide, bien facilement.

Il faut un certain degré d'humidité pour que les miasmes résultant du remuement du sol se dégagent et infectent l'atmosphère; or pour que cette humidité nécessaire à leur dégagement ait lieu, les fouilles doivent être pratiquées à une certaine profondeur, ou si elles sont superficielles, la terre doit être humide jusqu'à sa surface........nous avons dit et tout le monde le sait, que nous éprouvons maintenant une sécheresse notable depuis quelques tems, il en résulte que la terre s'en ressent et, comme les fouilles que nécessitent le pavage ne s'étendent pas profondément, et que ce sont les principales exécutées dans ce moment, le peu d'humidité du sol jusques là est à notre avis, sinon la seule du moins la plus grande cause qui nous préserve jusqu'à ce jour de la fièvre jaune.

Qu'il advienne une forte pluie, suffisante pour imbiber complètement cette terre fraîchement remuée pendant l'intensité actuelle de la chaleur, et l'on verra si nous nous trompons, ce que nous désirerions beaucoup cependant.

Puissent ces réflexions, publiées dans un but tout philantropique, et afin de remplir les devoirs qui nous sont imposés par notre profession, déterminer le conseil de ville à suivre notre avis en ordonnant la suspension immédiate des fouilles, c'est la seule récompense que nous ambitionons de leur publication!

UN MEDECIN.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

BAYONNE, 26 juin.

Un exprès français est arrivé ici ce matin, venant de Madrid. Il annonce que l'armée de Rodil a commencé le 23, ses mouvements vers le nord, et que tout le corps a dû quitter la capitale le lendemain. Ce général a été nommé commandant en chef de l'armée d'opérations, et Quesada est rappelé à Madrid, pour prendre le commandement de la garde royale. Le même courrier a apporté le rapport du brigadier Linares, sur l'affaire du 18. Il paraît que Lorenzo n'était pas présent à cette bataille, et que c'était Quesada qui commandait. D'après ce bulletin, 13 officiers de la reine ont été grièvement blessés et 10 légèrement; le nombre des soldats tués s'élève à 34, ceux blessés grièvement, à 332, et légèrement 147. On dit que les carlistes ont eu 100 tués et 960 blessés; parmi ces derniers on compte 3 chefs.

D'après les informations particulières que nous avons obtenues, à l'égard de ce combat, la perte des deux côtés a dû être égale, montant à 1600 hommes mis hors de combat. On calcule qu'environ un tiers des blessés sont morts depuis. Le frère du colonel O'Donnell a été dangereusement blessé.

Le *Correspondant* de Nuremberg contient ce qui suit, sous la date de Frankfort, 21 juin:

Les affaires de la Suisse forment le principal objet des négociations des cabinets en ce moment. Des déclarations positives ont été faites à ce sujet et nous sommes assurés que le cabinet des Tuileries vient de donner à son ambassadeur en Suisse, les instructions nécessaires pour parvenir à une médiation dans laquelle seront admises les ... des États circonvoisins.

Avant une quinzaine de jours, il y aura plus de 40,000 hommes réunis aux pieds des Pyrennées. Le projet est de faire avancer les troupes sous le commandement de Rodil, jusqu'à la ligne de la frontière et de les faire envahir la Navarre et la Biscaye. On compte par là terminer d'un seul coup avec ses provinces rebelles. (*Temps.*)

Don José de Imnas a résigné le portefeuille des finances, et doit succéder à don José-Maria de Llano, (comte Toreno.)

Un décret royal, en date du 17 juillet, élève 86 personnes à la pairie.

M. de Chateaubriand a adressé au rédacteur de la *Gazette de France* la lettre suivante:

Paris, le 27 juin 1834.

Monsieur,

Dans le numéro de la *Gazette de France* publié ce matin même, vous avez eu la bonté de me désigner aux réélections qui doivent avoir lieu à Marseille et à Toulon par l'effet de la quadruple nomination de M. Berryer. Je vous en remercie infiniment; mais je ne puis accepter aucune candidature.

A présent, Monsieur, que les collèges ont terminé leurs opérations, en manifestant de nouveau mon opinion particulière, je n'ai plus à craindre de semer la division, de brouiller les idées, de faire manquer le plan général adopté par les royalistes. Déchargé de toute responsabilité, il m'est permis aujourd'hui de rompre un silence que ma déférence à des lumières supérieures aux miennes m'avait naturellement imposé. Il m'en a trop coûté de voir un assez grand nombre de suffrages se perdre inutilement sur ma tête, pour que je ne cherche pas à prévenir le retour d'un pareil accident. Je supplie MM. les électeurs indépendans de porter leurs votes futurs à un candidat qu'aucun obstacle n'empêche de siéger sur les bancs de la chambre populaire.

Dans la lettre de remercîment que j'adressai, il y a quelques mois à MM. les électeurs de Quimperlé, je leur déclarais ma ferme résolution de refuser le serment exigé. Je n'ai changé ni de position ni de principes. D'heureuses mitraillades, d'innocens égorgemens, de persuasives assommades, de bénignes visites domiciliaires, de libérales poursuites de journaux, de petits budgets d'un milliard et demi dextrement escamotées, ne m'ont point converti. Le succès est souvent une mauvaise raison; jamais je n'irai à lui; je n'attendrai jamais la victoire pour m'engager dans un parti. Comme, grâce au ciel, je ne suis pas roi, rien ne m'oblige à reconnaître ce que je méprise.

Mon discours d'adieu à la chambre des pairs, ma déclaration au fils de Mme la duchesse de Berry, ont tracé autour de moi un cercle rigoureux. Je ne procurerai pas au seul gouvernement qui, dans le cours de la révolution, m'ait ouvert une geôle, le plaisir de m'entendre lui jurer platement fidélité. Bien plus, Monsieur, *assermenté*... non *assermenté*, je ne me croirais pas le droit de participer aux travaux de la législature actuelle. Il me serait aisé d'en donner les raisons, mais elles me conduiraient à Sainte-Pélagie sans utilité aucune: je ne veux jouer ma liberté qu'au profit de celle de la France.

Ne pensez pas, Monsieur, que, retranché dans des sentimens ou dans des théories, je sois un de ces troubadours ou de ces songes creux qui font abstraction des temps et des faits; je ne chante ni ne déraisonne. Je sais parfaitement que, dans les transformations sociales, les résistances individuelles, honorables pour les caractères, sont vaines contre les faits. Une opinion meurt impuissante ou féconde, si elle n'est logée dans une assemblée qui la rend pouvoir, la main d'une volonté, qui attache une langue et un bras. Dans l'état actuel du monde, c'est, et ce sera toujours par des corps légaux ou illégaux qu'arrivent et qu'arriveront les révolutions.

Je suis donc loin de désapprouver la politique qui mène les royalistes aux élections; je pense, au contraire, qu'ils font bien d'entretenir ... et de défendre avec l'autorité de leur caractère ... les généraux de la France: mais lié à la nouvelle monarchie par la liberté, je tiens à l'ancienne par l'honneur. Après ce que j'ai fait depuis quatre ans, un serment me placerait au-dessous de tous les jurés de profession. Je ne veux pas qu'on m'oppose à moi-même, qu'on me jette le matin avec mon discours du soir. Si j'ai quelque force, elle est dans l'estime ou l'opinion; je crois avoir mérité cette estime; je la perdrais en me démentant ... et n'accomplissant pas jusqu'au bout mon sacrifice.

C'est probablement ... à la légitimité et au malheur, ... pas mes deux autels ... On pense ... Je ... pas ... cela; mais ... me tuerait. ... doux sur le ... égale. J'aime ... d'un adversaire ...

J'espère, Monsieur, que d'après cette lettre, mon nom disparaîtra ... de toutes les listes de candidats. Je finis, en offrant le tribut de ... et sincère reconnaissance aux électeurs qui, dans différens collèges (notamment dans ceux de Saint Malo, lieu de ma naissance, et de Paris, lieu de mon domicile,) m'ont jugé digne de leurs suffrages. Ma ville natale sait que je lui suis dévoué avec le respect d'un fils et la sincérité d'un Breton. Elle m'a donné une preuve de son attachement maternel, en consentant à recueillir mes cendres; elle m'a accordé la seule place que je lui aie demandée: d'autres la représenteront mieux que moi dans le conseil général de la patrie

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHATEAUBRIAND.

PARIS, 31 Juin.

Les détails officiels du résultat de l'élection des membres de la chambre des députés, confirment le succès des candidats du gouvernement. La nouvelle chambre est convoquée pour le 31 juillet, mais simplement pour la forme et pour remplir les dispositions de la charte à ce sujet. Le roi voyagera ensuite dans le midi.

PARIS, 31 juin.—On apprend par un journal de Marseille que des agitateurs appartenant dans l'opinion de la garde nationale à la coalition Carlo Républicaine, ont tenté d'exciter des troubles dans cette ville pendant les élections. Ce journal rapporte qu'une bande de ces boutefeux s'étaient assemblés devant la salle du Chusée avaient commencé par huer un général qui venait de voter pour un candidat ministériel. Ils vinrent ensuite briser les fenêtres de la maison de M. Reynard, le candidat en question. Ils en firent autant chez M. Caussier, qui avait voté pour M. Reynard. On eut recours à la force armée qui dispersa la foule et rétablit l'ordre. Le journal *Peuple Souverain*, dit que la cavalerie a chargé et a foulé des femmes sous les pieds des chevaux.

PARIS, 1er. Juillet.—Une princesse napolitaine, sœur de la reine d'Espagne, et de la duchesse de Berry est arrivée à Paris ce matin. Le prétexte de son voyage est singulier. Elle devait assister à l'examen des produits de l'industrie française qui se termina avant hier. On dit qu'elle est la princesse destinée à devenir l'épouse du prince royal le duc d'Orléans.

### NOUVELLES DE GRECE.

NAUPLIE, 20 Mai.

M. Armansperg a été privé de la présidence de la régence qu'il avait eue jusqu'à présent. Voici l'explication de cet événement:

La régence, composée de trois membres, était déjà partagée de sentiment au moment où elle arriva en Grèce, et si dans les premiers mois elle n'a pris aucune résolution, c'est que la différence des opinions et des efforts empêchait qu'on ne marchât en commun vers un but avoué. Ces discordes cachées par les lettres officielles qui venaient de Grèce, n'en existaient pas moins. Lorsque le mécontentement général eut décidé quelques capitaines à tenter une conjuration dont le but ostensible était d'expulser de la régence le général Heideck et le conseiller Maurer, on fut sur le point d'accuser de complicité le comte d'Armansperg. La rupture fut néanmoins prévenue à cette époque. Les trois membres étaient revêtus de pouvoirs égaux; mais la présidence que possédait M. Armansperg, lui donnait le droit de disposer de la caisse, d'entretenir des relations avec les diplomates étrangers, et par conséquent une prépondérance réelle.

Le 2 mai fut le jour où la majorité hostile de la régence prit contre lui, et en sa présence, une suite de résolutions, qui lui interdisent les relations officielles avec les agens des puissances étrangères et l'administration de la caisse. En outre, il ne pourra plus recevoir dans sa maison les diplomates, et ce sera la régence en corps qui les recevra. Le comte Armansperg n'a pas reculé devant cet orage: il reste, mais on assure qu'il a déclaré sa position insoutenable s'il n'y survient pas de changement, et qu'il a écrit dans ce sens à Munich.

Plusieurs disent: "La discorde est éteinte dans le sein de la régence, et les choses iront merveilleusement bien." Néanmoins les esprits fermentent. On se divise en partisans d'Armansperg, de Heideck et de Maurer; et déjà les partis arborent le drapeau de puissances étrangères. Nul ne veut être Russe, au moins ouvertement, depuis que les chefs de ce parti se voient menacés de l'échafaud; mais l'on accuse Armansperg d'être complètement dévoué aux intérêts anglais, ayant fiancé sa fille aînée à un fils de lord Grey, capitaine de frégate. Mavrocordato, dans le ministère, appuie M. Armansperg, et se souvient de ses inclinations anglaises, tandis que Coletti, penche vers le parti français; malheureusement c'est le moment même de l'expédition dans le Maina. Les Mainotes prétendent qu'ils ne résistent ni au roi ni au président de la régence, mais qu'ils combattent seulement *le funeste Heideck.*

*Gazette officielle d'Augsbourg.*

### CORRESPONDANCE ESPAGNOLE.

MADRID, 16 juin 1834.

Depuis deux jours Madrid est dans la joie, ou du moins dans les réjouissances. Avant-hier, on a promulgué l'*estatuto real*, en grande cérémonie. Le corrégidor et les autres membres de la municipalité, gravement assis dans une douzaine de vieux carosses, que Philippe V sans doute amena jadis avec lui, se sont mis processionnellement en marche, ayant leurs rois d'armes en tête et leurs massiers sur les flancs. Deux échafauds avaient été dressés, l'un sur la *Plaza Mayor*, l'autre dans je ne sais quel carrefour. On y a fait à haute voix lecture de la petite charte de M. Martinez de la Rosa; lecture précédée de fanfares et suivie de vivats, puis la procession est rentrée à l'hôtel de ville.

Le soir, il y a eu parade au Prado. Toutes les armes s'y trouvaient: garde royale, miliciens provinciaux, ligne, artillerie, cavalerie, entre autres des cuirassiers et des grenadiers à cheval. Ces troupes, d'une fort belle tenue, sont équipées à la française, et l'imitation est si complète, du schako jusqu'à la guêtre, qu'à cinquante pas, lorsqu'on ne peut distinguer la couleur de la cocarde, on les prendrait pour des régimens français. La milice nationale, ou du moins les deux bataillons et l'escadron qui sont équipés, étaient également sous les armes. Leur uniforme est brillant et de bon goût, et quoique bien novices encore dans la science des mouvemens militaires, ils montrent en manœuvrant la même intelligence que notre garde nationale, la même supériorité des hommes qui reçoivent l'éducation des villes sur ceux qu'on enlève à la charrue. Ce qui m'a choqué, c'est que la milice nationale en bataille et au défilé, est placée au dernier rang, en arrière des troupes de ligne. C'est un contresens grossier, et presque une insulte; car, en tout pays, la première place appartient au service volontaire. D'autres choses encore m'ont choqué. On ne sait qui passait la revue, et le capitaine général de Madrid, qui paraissait commander la manœuvre, était en petit uniforme! L'infant don Francisco de Paula se promenait devant le front des troupes, non pas à cheval et l'épée au poing, mais à côté de sa femme, dans une calèche, et en bourgeois. Il a pourtant de belles moustaches. La reine régente est venue un peu tard. Vous croirez sans doute qu'elle était seule dans sa voiture avec ses deux filles, usant de cette coquetterie de faiblesse qui sied à une femme et à une mère; point. Dans sa calèche découverte, était, à côté d'elle, et par étiquette, un vieux capitaine des gardes, inséparable témoin des faiblesses royales; en face, et par goût, le favori Munoz, qui étalait à tous les regards sa belle chevelure noire, ses joues fleuries et sa large poitrine. Jamais on n'a poussé plus loin l'oubli de toute retenue et de toute prudence. Aussi les cœurs étaient glacés et les bouches muettes.

L'enthousiasme se montrait ailleurs. On a chanté, dans les deux théâtres, des hymnes patriotiques, à chaque couplet desquels les spectateurs répondaient par le cris de *vive la liberté!* Toutes les rues étaient brillamment illuminées, et d'une façon bizarre; car, au lieu de ces lampions résineux, on attache aux balcons de grands cierges ce qui donne à chaque façade de maison l'apparence d'un maître autel. À la lueur de ces illuminations d'église, toute la population circulait dans les rues, et des groupes assez nombreux de bourgeois ou de ... chantaient en chœur, par intervalles, l'*Hymne de Riego* que les échos de Madrid n'avaient point entendus depuis onze ans. Tout le monde m'assurait que jamais la capitale n'avait montré son opinion d'une manière plus décidée et plus unanime. Que le gouvernement n'oublie pas la leçon!

Hier, les fêtes ont continué: mâts de *cocagne*, courses de chevaux, danses publiques; et surtout mascarades, sorte d'amusement pour lequel les Espagnols montrent autant de goût que les Italiens. Malgré la chaleur, les travestissemens étaient nombreux; mais au milieu des Sauvages, des Turcs et des Romains qui couraient les rues, il n'y avait aucun emblème politique, si ce n'est pourtant le convoi grotesque du curé Mérino. La reine est allée au théâtre *del Principe* entendre quelques plats sonnets faits à sa louange et force cris de *vive la liberté!* Du reste, tout s'est passé dans un calme édifiant; on n'a pas à déplorer la moindre excès, le moindre désordre, et le seul sentiment qui semblait animer cette population vive et passionnée, c'était la joie de sentir qu'elle est affranchie, et qu'elle peut enfin laisser éclater librement ses désirs et ses espérances. Ce n'était pas ainsi que les fêtes se passaient dans le bon temps de Calomarde et des volontaires royalistes. Aujourd'hui, après dix ans d'une tyrannie sauvage, le peuple de Madrid commence à respirer un air de liberté; et certes il est facile de voir qu'il y prend goût.

La publication du *Statut royal* a été, dans toutes les provinces successivement, l'occasion de semblables fêtes. Les journaux sont pleins de récit de toutes ces réjouissances; mais ils ne contiennent pourtant pas la vérité tout entière, car les ciseaux des censeurs ne permettraient point que l'on racontât toutes les démonstrations qui ont été faites et tous les cris qui ont été poussés.

A propos de censeurs, la *Gazette* d'hier contenait la liste des huit individus choisis pour remplir l'office des *jurés priseurs de la presse*. Chose bizarre! ce sont tous des hommes de haut mérite et de bonne réputation, tels que Quintana, le poète national, Gallego et Clémencia, gens aussi recommandables par leur droiture que par leur savoir. Il faut qu'un traitement de 12,000 réaux soit bien précieux dans ce pays, ou que le nom de censeur n'y soit pas, comme chez nous, une injure, pour qu'ils aient accepté ce rôle. On doit, au reste féliciter la presse d'être livrée à de tels juges, et de n'avoir pas été dégradée, dans son esclavage, jusqu'à tomber aux mains du rebut des anciens huissiers du saint-office.

## LISTE MARITIME.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel. Martha, Low, Baltimore, I. H Gale.
Goel. Oscar, McClenachan, Galveston, S W Nye.

ARRIVES.

Bateau de remorque Whale, avec la goëlette Corinne, de la Mobile. Rien de nouveau.
Bat. à vap. Gladiator, Butler, de Louisville.


POUR LA HAVANE.

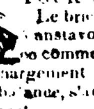

Le brick fin voilier, ABENCERRAGE, capitaine Mora, partira sans faute le 30 du courant, il n'admet que des passagers auxquels on offre de bons emménagements dans sa belle chambre, qu'on vient de construire dans ce port ci. S'adresser à
GARCIA, BUYO & CO,
29 aout — rue Ste Anne, No. 34.

POUR VERA-CRUZ ou TAMPICO.

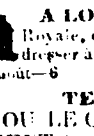

Le brick mexicain SANTA ANNA, capit. Anstavoren, partira pour Véra-Cruz ou Tampico comme le fret se présentera. Il a la moitié de son chargement offert pour un de ces ports ci-dessus. Pour le fret, s'adresser à
27 aout — M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

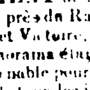

A LOUER — Une belle MAISON située rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Orléans. S'adresser à FELIX LABATUT, rue Royale, No. 175.
15 aout—6

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.

VIENT de s'établir sous des Tentes, dans un terrain près du Rail Road, encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire, ... Le Cosmorama étant en plein air ... le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ses points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à neuf du soir. Première exposition: des vues du port de Bordeaux; les villes de Saumur, de Loudun et de Toulouse; Carcassonne ou la revue d'un régiment de Chasseurs; une vue de Paris: la place Vendôme et sa colonne, à Paris; la ville de Fontenay, ... Havre de Grace; Poitier, Athènes ... et Lavenne.
Le prix d'entrée est de ... pour les enfants. ...

Succession de ...

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priées de les présenter en due forme aux soussignés, exécuteurs testamentaires, pour en recevoir le paiement; et toutes celles qui doivent au décédé, sont invitées à régler leurs comptes avec M. J. B. Jeanbau, qui est seul autorisé par les soussignés à collecter les sommes dues.
JOHN L. THIELEN,
NICOLAS BERTOLI,
29 août—6 Encoignure des rues Dumaine et Levée.

AVIS—On désire louer un ... nègre pour conduire une charrette, pour lequel on donnerait $15 par mois. S'adresser au bureau de cette feuille. 29 août

200 DOUBLONS à vendre par J. MAGER. 3

PLOMB EN SOUMONS à vendre par J. MAGER.
29 août

Grenadiers—Attention!

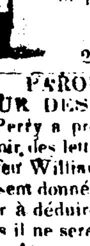

La compagnie s'assemblera samedi prochain, 30 du courant, à 6 heures et demie précises du soir, en bourgeois, pour des affaires concernant la compagnie. Tous les membres sont requis de ne pas y manquer.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERMIN,
29 août — sergent major

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Attendu que Walter Perry a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir, des lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Jones décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
29 août — F. DUGUE, juge

PAROISSE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Lundi, le 8 septembre prochain, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de ladite Cour des Preuves, je vendrai aux enchères publiques, en mon office, dans la ville de Lafayette, les objets mobiliers, composant la succession de Charles Cleeve, décédé.
Conditions: Comptant.
29 août — F. DUGUE, juge

LES exécuteurs testamentaires de feu Paul Mathias Anatole Peychaud, prient les personnes qui ont des réclamations contre la succession du défunt, de présenter leurs titres à M. Carlile Pollock, not. pub., qui prendra une note exacte du montant et de la nature de chaque créance.
15 août—6, 3ps.



## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
*Fréderic Reynair vs ses créanciers.*

EN vertu d'un ordre de l'hon Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le lundi 1er. Septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés ci-après décrites, faisant partie de celle, abandonnées par le dit Reynair à ses créanciers.

Un esclave nommé Noel, âgé de 36 ans; cinq lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur le plan dressé par J. Pilié voyer de la ville, le 15 mars 1832; par les Nos 7, 8 et 9 dans l'ilet D, et par les Nos 10 et 13 dans l'ilet E mesurant, mesure française comme suit, savoir dans le 1er. ilet les lots Nos 7 et 8, 40 pieds de face à la rue des Ursulines sur 110 pieds de profondeur chaque entre des lignes parallèles. Et le lot No 9 faisant l'encoignure des rues des Ursulines et Derbigny, 40 pieds de face à la première sur 110 pieds de face à la seconde.

Dans le second ilet le lot No 10 faisant l'encoignure des rues des Ursulines et Derbigny 40 pieds de face à la première sur 117 de face à la seconde. Et le lot No 13, 40 pieds de face à la dite rue des Ursulines sur 117 pieds de profondeur.

Deux terrains situés au faubourg Washington, derrière la Presse à Coton, désignés sur le plan dressé par J Pilié, voyer de la ville le 17 avril 1832, par les Nos 11 et 12 de l'ilet No 5. Les dits lots étant contigus l'un à l'autre et mesurant chacun et pieds américains 24 pieds de face à la rue d'Amour sur 110 pieds de profondeur.

4 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 au plan dressé par L J Pilié aide voyer de la ville, le 29 Septembre 1832; les Nos 1 et 2 contigu, l'un à l'autre et mesurant chacun 35 pieds de face au canal Carondelet, mesure américaine sur environ 138 pieds de profondeur; les Nos 3 et 4 mesurant chacun 34 pieds de face à la rue St Louis sur environ 138 pieds de profondeur.

Un lot de terre No 9 de l'ilet No 2, dans la ville de Madisonville paroisse St Tammany formant l'encoignure des rues Maine et St Joseph, mesurant 60 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à l'autre rue.

Lot No 10, même ilet mesurant 60 pieds de face à la rue St Joseph, par 60 pieds de profondeur entre les rues Maine et Water.

Conditions:—L'esclave payable à 4 mois de crédit; les terrains à 6 et 12 mois, les acquéreurs fournissant des billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payment.

Les actes de vente seront passés chez Louis T Caire not pub aux frais des acquéreurs. 30 juil—11 2ps

PAR F DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 24 juillet 1834, il sera vendu samedi, 30 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par Jean Toussaint à ses créanciers, savoir:

Une Maison en briques à étage bâtie sur un terrain de 25 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur face à la rue de l'Hôpital, formant encoignure, avec cuisine en briques et à étage, suivant un plan tiré par M. Pilié, voyer.

De plus—Un nègre nommé Abraham.

Conditions: La propriété, payable $6000 le 12 janvier prochain, et la balance à 9 et 12 mois de crédit, du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Ferraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 30 juil—10.2ps

Les héritiers de Madame veuve Pierre Dénis Delaronde vs. Pre. Devergés aîné et cadet.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, à 1 heure après midi,

L'esclave nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans. Conditions: comptant.
29 août — G. W. MORGAN, shériff

Dans la Cour de Paroisse—A. Hough curateur de L. Earle vs. E. Richards—Dans la Cour de District. —Richards Haines vs. Elephalet Richards.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, mercredi, 1er. octobre prochain, à 1 heure après-midi,

Les deux esclaves nommés David et Henry, saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions: Comptant.
29 août — G. W. MORGAN, shériff

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, 2 septembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente rue Tchapitoulas, No. 124, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Mme. Sarah Lindhart W. Kibben.
Conditions de la vente: Comptant.
29 août — W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE ST BERNARD.—Cour des Preuves.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St Bernard, et du consentement de toutes les parties intéressées, il sera vendu à l'encan public, par le soussigné, juge de la paroisse ci-dessus, lundi, vingt neuf septembre mil huit cent trente quatre, sur les lieux, à midi, la propriété suivante dont le ... appartient à la succession de feu Pierre Lacoste, savoir:

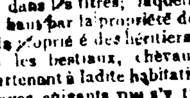

UNE SUCRERIE avec toutes les bâtisses et dépendances, située dans la paroisse Saint Bernard, à la distance d'environ six milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ seize arpens de face, sur le Mississippi, sur environ quarante arpens de profondeur, et tous les droits que cette habitation peut avoir à une plus grande profondeur, d'après la mention qui en est faite dans les titres; laquelle sucrerie est bornée du côté d'en haut par la propriété de Daniel Warburg, et d'en bas par la propriété des héritiers de Jacques Villeré; ainsi que tous les bestiaux, chevaux, autres animaux et meubles, appartenant à ladite habitation, et aussi les cinquante six esclaves suivants qui s'y trouvent, savoir:

1 Mathieu, âgé de 34 ans; 2 Denis, âgé de 45 ans, 3 Hercule, 55 ans; 4 Toussaint, 35 ans; 5 Neptune, 55 ans; 6 George, 25 ans; 7 George, 35 ans; 8 Zephir, 40 ans; 9 Simon, 40 ans; 10 Prodhomme, 41 ans; 11 Michel, 42 ans; 12 Ben, 45 ans, 13 Souvenir, 40 ans; 14 Phœbus, 45 ans; 15 Londor, 40 ans; 16 Valentin, 42 ans; 17 Jean, 48 ans; 18 Julien, 25 ans; 19 Nayo, 45 ans; 20 Lubin, 38 ans; 21 Momus, 60 ans; 22 Bonaparte, 70 ans; 23 Jacques, 18 ans; 24 William, 22 ans; 25 Augustin, 16 ans; 26 Octave 13 ans; 27 François, 50 ans; 28 Paul, 22 ans; 29 Millien, sourd et muet, 21 ans; 30 Theodore, 55 ans, 31 Bacchus-Congo, 55 ans, 32 Ursin, 17 ans; 33 Jan, 45 ans; 34 Jean Louis, 61 ans, 35 Petit Ben, 13 ans; 36 Petit Louis, 5 ans; 37 Bacchus, 70 ans, 38 Célestin, 3 ans; 39 Charles, 64 ans; 40 Louis, 37 ans, 41 Lady, 40 ans; 42 Marie Thérèze, 35 ans; 43 Françoise, 7 ans; 44 Sophie-Minan, 55 ans; 45 Suzanne, 25 ans; 46 Edouard, 1 an; 47 Clara, 50 ans; 48 Fanchon, 50 ans; 49 Sarah, 50 ans; 50 Sarah, 3 ans; 51 Henriette, 30 ans; 52 Sophie, 50 ans; 53 Nevine, 40 ans; 54 Anna, 20 ans; 55 Justine 20 ans avec son enfant de 2 mois; 56 Marie, 60 ans; et quatre cent douze actions du capital de la banque de l'Union de la Louisiane, hypothéqués sur ladite propriété et sur les esclaves; le tout sera vendu en un lot aux termes et conditions suivants: L'acquéreur s'obligera de payer à la banque de l'Union, en déduction du prix de son adjudication la somme de dix neuf mille quatre-vingt quinze piastres, due par les vendeurs le premier mars mil huit cent trente cinq pour l'avoir empruntée de ladite banque sur le crédit de leurs actions; et le reste du prix de ladite adjudication dans tout le mois de Mars de l'année mil huit cent trente cinq, par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire de ladite succession, payables au domicile de la banque de l'Union à la Nouvelle-Orléans, avec hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait payement, le dit acquéreur se chargera de l'hypothèque donnée en faveur de la banque de l'Union pour assurer les actions ci-dessus et le payement de la somme empruntée sur le crédit des dites actions.

2o. Les esclaves suivans appartenant à la succession ci-dessus, savoir: 1 Milord, âgé de 70 ans; 2 Mariane, 65 ans; 3 Celestin autrement Camas, à présent en marronnage, âgé de 25 ans; 4 Charles esclave enclin à aller marron et à voler, âgé de 28 ans, 5 Edouard, 1[illegible] ans, 6 Marianne, 7 ans; 7 Phillis, 30 ans, avec ses deux enfans Lucie, âgée de 6 ans, et Marie de 8 mois.

Conditions: Payables dans tout le mois de mars mil huit cent trente-cinq, en fournissant des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, au domicile de la banque de l'Union de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans avec hypothèque sur les dits esclaves jusqu'à parfait payement.

3o Tout les meubles appartenant en totalité à la dite succession. Conditions—comptant.

Le trente septembre mil huit cent trente quatre, en vertu de l'ordre ci-dessus, il sera vendu à l'encan par François Dutillet, encanteur public, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété suivante: Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, désigné par le No 44, mesurant soixante pieds de face sur la rue de l'Hôpital, marqué sur le plan par les lettres A B; quatre vingt neuf pieds de la lettre B à la lettre C; quatre vingt pieds neuf pouces de la lettre C à D; vingt neuf pieds quatre pouces de la lettre D à la lettre E; cinquante et un pieds, trois pouces de la lettre E à la lettre F; dix pieds de la lettre F à la lettre G; dix huit pieds six pouces de la lettre G à la lettre H; trente sept pieds de la lettre H à la lettre I; le tout faisant sept mille quatre cent vingt quatre pieds neuf pouces de superficie; adjoignant la rue de l'Hôpital du côté du Nord, Mr Perrault, du côté du Nord Est, Mr Trépagnier du côté du Nord Ouest et Messieurs Ducros et Lacoste du côté du Sud Est; avec les batisses et les dépendances.

Conditions: Dans tout mars 1835 par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, payables au domicile de la banque de l'Union de la Louisiane, avec hypothèque sur ladite propriété, jusqu'à parfait payement.
(Signé) OCTAVE ROUSSEAU, juge.
27 août—9 2ps

SABLE BLANC—Un Lot de Sable blanc de Pensacole, à vendre par W E & K MURPHY, No. 132, rue Basin, entre les rues Toulouse et Saint Louis. 29 août

## VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI, 15 septembre, il sera vendu à 4 heures après midi, à l'encoignure des rues du Quartier et de Bourbon, le fonds d'un magasin de comestibles, bien assortis, consistant en liqueurs, vin, café, thé, &c. 29 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI vendredi, 29 août, il sera vendu au Magasin d'encan, No. 20, rue St. Louis, à midi, 70 tonneaux de Riz avarié, dans le voyage de Charleston à ce port, pour le compte des intéressés.
29 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 15 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Louise, négresse âgée de 22 à 23 ans, domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévuës par la loi, avec son enfant âgé de 10 mois.

Requine, négresse âgée de 45 ans, elle dit qu'elle tombe du *haut mal*; avec son enfant Augustine, âgé de 10 ans.

Betsy, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, excellent sujet, garantie des vices et maladies par la loi.

Conditions: comptant.

Les actes de vente pardevant Félix de Armas, notaire public. 29 août

TERRAINS A LEWISBURG.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le lundi, 9 septembre 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, 22 Lots de Terre, situés à Lewisburg, numérotés 58, 59, 38, 64, 65, 5, 23, 53, 17, 8, 13, 39, 8, 9, 43, 24, 4, 37, 44, 45, 46 et 7—qui ont été vendus à des personnes qui n'ont pas rempli les conditions de la vente précédente, faite le 22 mars dernier; ces lots de terre sont vendus à leur folle enchère.

Conditions: Un tiers payable le 22 mars 1835, le reste par sommes égales, à 1 et 2 ans de date, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 août

PAR F. DUTILLET
*C. Ducatel contre ses créanciers et les créanciers de C. G Ducatel & Co.*

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 courant, il sera vendu le samedi 30 courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin des faillits, rue Conti, No. 15.

Divers objets—consistant en vins, liqueurs, étagères, &c. 27 août—2

PAR F. DUTILLET.

VENDREDI, 5 de Septembre prochain, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de T. Mossy & Garridel, rue Toulouse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 août 1834, pour compte de la succession de dame Anne Dubord, décédée épouse de Antoine Riano, les effets mobiliers suivants:

Argenterie, bijoux en or, tables, armoire, linge &c. &c.
Conditions: comptant. 27 août—5

PAR F. DUTILLET.
*P. Gabaroche contre ses créanciers.*

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse en date du 23 courant.

Il sera vendu le Jeudi 27 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un demi terrain situé au faubourg Annonciation, No. 10, faisant partie de l'ilet No. 93, ayant 30 pieds de face à la rue Thepsicore, sur 120 de profondeur, mesure française. La demie indivise d'un lot de terre à la baie St. Louis —Plus les esclaves suivans:

Peter, âgé d'environ 29 ans; Elisa, âgée d'environ 28 ans, et son enfant; Fréderick, âgée de 13 ans; Henriette, âgée de 35 ans et Elizabeth—et enfin 48 actions de la Banque de Cité, à prendre à la dite Banque où elles sont déposées pour sûreté de $2400, qui seront remboursées à la dite Banque par l'acquéreur.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés chez Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 août—11,2ps

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu samedi 27 septembre prochain à midi sur la levee en face la rue Conti, et le lundi 29 du même mois, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par Pierre Auvray à ses créanciers, savoir:

Le 27, plusieurs chevaux et mulets, charrettes, tombereaux et drays. Conditions: toutes sommes au-dessous de $100, comptant, et au-dessus, à 60 jours en billets à satisfaction des syndics.

Le 29, à la Bourse, les propriétés suivantes.

1° Une négresse, nommée Clarisse, un peu cuisinière. Un nègre nommé Jacob, bon charretier. Un nègre nommé Iquacre, bon charretier. 2° Un tiers indivis de 10 lots de terre formant ensemble environ la moitié d'un ilet situés façade au quai des Dryades, faubourg des Religieuses, désignés par les Nos 1 à 10 de l'ilet No 6, d'après un plan de l'arpenteur général, en date du 7 Février 183[illegible] lequel plan est déposé en l'étude de Mr Lewis, notaire

3o. Un lot de terre de forme irrégulière situé même faubourg Ste Marie, d'après le susdit plan désigné par le No 2, dans l'ilet No 2.

Conditions: Les esclaves à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains moitié comptant, un quart le 20 février 1835, et le dernier quart le 20 février 1836.

Les actes de vente chez Felix Grima, aux frais des acquéreurs. 27 août

Par Jos. Lecarpentier.

IL sera vendu vendredi, 29 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, au magasin de Messrs. Jules Vairin et Co., encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, 126 barils de farine aigre commun, une partie endommagés. 27 août

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

2 Terrains situés au faubourg des Religieuses, rue Félicité, entre celles des Naïades et Prytanée, mesurant l'un 64 pieds 6 pouces à la rue Félicité, sur une profondeur de 109 à 111 pieds, et l'autre, 94 pieds 5 pouces à la même rue, sur une profondeur de 111 à 115 pieds.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
11 août

## VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fi fa, à moi adressé par l'hon M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlett, encoignure de les rues St Louis et Chartres, le 30 septembre 1834, à midi:

Un Terrain mesurant 64 pieds de face au chemin du Bayou, sur 114 pieds de profondeur, face à la rue Robertson, saisi dans l'affaire de P. Dubertrand.

Conditions: comptant.
29 août — B. BEAUREGARD, marshal

Bournois vs. Mad. Eldridge.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 8 sept. 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.
29 août — B. BEAUREGARD, marshal

G. Préval vs. N. Lacoste.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le 6 septembre 1834, à 5 heures de l'après midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, un cheval, saisi dans cette affaire.

Conditions: comptant.
29 août — B BEAUREGARD, marshal

A. A. Suarez vs. J. Perrin

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Shamburg, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 6 septembre 1834, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, à 5 heures de l'après midi, un baril whiskey, et divers liqueurs, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.
29 août — B BEAUREGARD, marshal

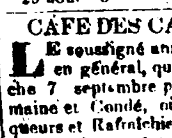

ENTRE à la geole de la paroisse St. Jacques, un nègre nommé MOSES, et se disant appartenir à M. Robert Avart, près de la Nouvelle-Orléans: le dit nègre est âgé d'environ 22 à 25 ans. Le propriétaire est prié de le retirer de la geole, en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jacques, le 23 août 1834.
29 août—3 — MICHEL SANSON, dép. shériff

CAFE DES CAZADORES DE ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses compatriotes et au public en général, qu'il ouvrira son nouveau Café, dimanche 7 septembre prochain, à l'encoignure des rues Dumaine et Condé, où l'on trouvera constamment des Liqueurs et Rafraîchissements de première qualité. L'attention que l'on portera à servir les personnes qui honoreront cet établissement de leur présence, donne à espérer au soussigné qu'il méritera le patronage du public. Il annonce également qu'il s'y trouve un superbe billard.
27 août—5 — AGUSTIN OBIOL.

*Café de los Cazadores de Orleans.*

EL infrascripto anuncia à sus paisanos y al publico in general, que abrirá su nuevo café, el domingo 7 de setiembre proximo, en la casa esquina de las calles Dumaine y Condé, adonde siempre se hallaran liquores y refrescos de la primera calidad. El esmero y cuidado del infrascripto à servir los caballeros que le honrarán de su presencia le dan esperar que merecerá el apoyo del publico. Anuncia igualmente que tiene un hermoso billard para los aficionados.
27 de agosto — AGUSTIN OBIOL.

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par
27 août — R MAGER.